

# Une solution d'isolation de façade exclusive pour supports amiantés !

**Innovation Myral : un système d'aspiration à la source, breveté et validé en conditions réelles.**

Très utilisée dans les années 1940 à 1960, puis interdite en 1997, l'amiante demeure omniprésente sur les chantiers de rénovation français. Face à ce constat, la société Myral a développé un concept exclusif d'isolation thermique sur façades amiantées pour les bâtiments collectifs et tertiaires et les logements individuels. À ce jour, il s'agit du seul système de vêtiture/vêtage du marché à répondre à cette problématique. Il constitue une réelle alternative économique et performante aux solutions existantes de types bardages. Cette solution a été testée et validée en conditions réelles sur un chantier à Coudekerque (59). L'engagement de Myral sur la question de l'amiante va au-delà d'une réponse technique, les équipes opérationnelles ont été formées pour accompagner les entreprises sur ce type de chantier.



Cloche d'aspiration reliée à un aspirateur THE agréé amiante. Adaptée aux profils des parements M32 et M62, elle se fixe en toute simplicité pour effectuer les fixations.

## Une solution de recouvrement pour une mise en œuvre en sous-section 4

Dans le cadre de la rénovation de façades contenant de l'amiante, l'une des solutions souvent retenue par les maîtres d'ouvrages est le recouvrement des matières amiantées, bien moins coûteux qu'un retrait total ou un encapsulage (travaux affiliés à la sous-section 3)\*.

Myral s'est donc concentré sur une solution de recouvrement, correspondant parfaitement à l'orientation de ses produits actuels (vêtiture/vêtage). Ces derniers présentent l'avantage de limiter les points de fixation nécessitant un percement (entraxe de 60 à 90 cm), et donc les temps d'intervention sur les matériaux amiantés (Cf. méthodologie de pose). Pour mener cette étape « sensible », le service R&D a développé une cloche d'aspiration adaptée au système de vêtiture/vêtage M32 et M62. Elle permet d'**effectuer un percement dans le support amianté sans dispersion de poussières d'amiante.**

\* La sous-section 3 concerne les travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, ce qui n'est pas le cas du système Myral. La sous-section 4, adaptée à la pose des produits Myral, concerne uniquement les interventions sur des matériaux susceptibles d'émettre des fibres d'amiante. Les équipes de pose devront ainsi être qualifiées en sous-section 4.

### MÉTHODOLOGIE DE POSE

Étape 1 : fixation par collage du renfort d'isolation, si pose en vêtage (sans contrainte amiante, sans EPI)



Étape 2 : fixation mécanique des éléments M32/M62 et de certains profils (départs bas, arrêts latéraux, jonctions horizontales ou verticales... (Avec EPI Amiante sous-section 4)



Étape 3 : fixation par collage des profils d'habillage (ouvertures, angles...) sans contrainte amiante, sans EPI.

**Applications types :**  
façades amiantées (type béton préfabriqué),  
ou supports de pâtes, enduits, colles ou peintures amiantées...



Visionner la vidéo du chantier test.

## Un chantier test en conditions réelles

Myral a organisé un chantier test à Coudekerque en avril 2016. En amont, le mode opératoire a été soumis à l'Inspection du travail et la Médecine du travail. Des mesures d'empoussièrement ont été réalisées sur place par un laboratoire spécialisé afin de s'assurer de l'efficacité de la solution d'aspiration, en particulier lors du percement, la seule étape « à risque » de la mise en œuvre.

Le résultat est sans équivoque... **Zéro fibre d'amiante retrouvée dans les différentes pompes positionnées sur les opérateurs et aux abords du chantier test !** La solution est donc apte à être déployée sur les chantiers français.



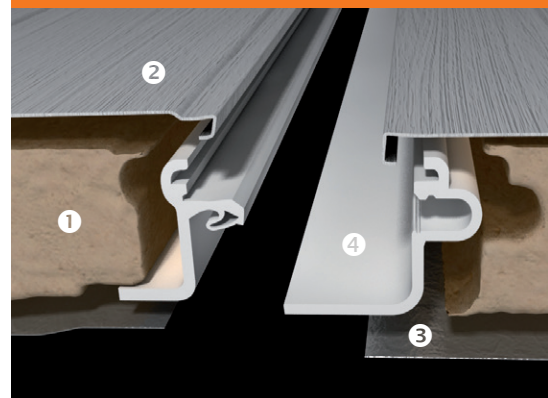
## Simplicité de mise en œuvre, La force des produits Myral !

La société bourguignonne s'est toujours efforcée de proposer des solutions performantes et simples de mise en œuvre... Dans le cadre d'un chantier amiante, les habitudes de travail évoluent, notamment au niveau du collage des panneaux de renfort, du percement des façades avec la cloche amiante et des mesures de protection. Cependant, le temps de mise en œuvre reste plus bas vis-à-vis des solutions existantes sur le marché. **D'un point de vue économique, la solution développée par Myral offre un gain d'environ 25 à 40 €/m² par rapport à un bardage, du fait de l'absence d'ossatures.**



### TECHNICITÉ ET CRÉATIVITÉ : COMPOSITION DES PANNEAUX M32 & M62

- ❶ Isolant P.I.R, composé de matériaux biosourcés à hauteur de 4 % de haute densité isolante et de très haut rendement, lambda 23 mW/m.K.
- ❷ Parement extérieur en aluminium 5/10<sup>e</sup> ou 7/10<sup>e</sup> thermo-laqué haute durabilité selon norme NF en 1396, disponible en différentes finitions.
- ❸ Pare-vapeur en film aluminium.
- ❹ Rives de fixation en PVC coextrudé, procédé exclusif d'emboîtement à rupture de pont thermique, assurant la fixation cachée des panneaux et l'étanchéité à l'eau, en pose horizontale ou verticale.



### Respect des réglementations :

Avis technique n° 2/14 - 1634



Incendie M1 ou B-s2, d0



Sismique



Classement de résistance aux chocs



Vent

**Nombre de salariés : 35**  
MYRAL SAS a augmenté en 2015 son capital à 1 000 110 €  
**Chiffres d'affaires 2015 : 9M€**





## **Julien Bagnard, Responsable R&D Myral**

**« En tant qu'acteur  
réfèrent du marché  
de la rénovation de  
façade, Myral s'engage  
pour accompagner  
les entreprises et  
maîtres d'ouvrages  
sur ces chantiers  
sensibles. »**

L'amiante est un enjeu majeur sur le marché de la réhabilitation... Nos chargés d'affaires sont très souvent questionnés à ce sujet. Il était nécessaire pour Myral de proposer une solution fiable et économique à cette problématique.

Nous travaillons depuis plus de 3 ans sur le sujet. L'équipe commerciale et technique a été formée sur l'aspect réglementaire et préventif. L'équipe technique a aussi été qualifiée pour intervenir en sous-section 4. Myral s'affiche donc comme un partenaire opérationnel à part entière.

Côté innovation, la cloche d'aspiration développée par nos services répond parfaitement aux enjeux ! Elle a pu prouver son efficacité en captant la totalité des poussières d'amiantes générées par les percements lors de notre chantier test. Elle permet aussi grâce à son ergonomie et sa rapide prise en main, une intervention simple, à l'image de nos produits. Afin de finaliser le processus de l'innovation, cet élément clef de notre solution a été breveté.

### **L'AMIANTE EN FRANCE**

Dalles de sols ou de plafonds, peintures, ragréage, enduits, joints, isolation, colles...

L'amiante se retrouve aujourd'hui dans de nombreux composants des bâtiments construits après les années 1940. Ce matériau était alors utilisé en tant qu'isolant ou durcisseur. Cette matière très nocive pour la santé de ceux qui la manipulent a été interdite en 1997. À l'heure actuelle, plus de 15 millions de constructions en contiendraient encore et environ 3 000 personnes en meurent chaque année.



### **GUIDE DE MISE EN ŒUVRE**

Myral met à la disposition des entreprises un guide de mise en œuvre de sa solution de vêtiture/vêtage sur support amianté. Consultable sur demande.



**Cliquez ici pour télécharger la fiche entreprise.** 